

## DEUX PLANS ANCIENS DU PALAIS DE LIÈGE

Si de nombreuses recherches ont déjà été tentées pour écrire l'histoire du palais et de ses transformations, il semble que l'enquête du côté des documents iconographiques n'ait pas encore été poussée très loin. Des vues dessinées ou gravées ont été publiées mais les plans du palais n'ont jamais été l'objet de recherches systématiques.

Je voudrais combler en partie cette lacune de la documentation archéologique en publiant deux anciens plans datant l'un de la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, antérieur en tous cas à l'incendie de 1734 et l'autre, rédigé sous le règne d'un des derniers princes-évêques qui nous apprendra maints détails sur différents locaux du palais.

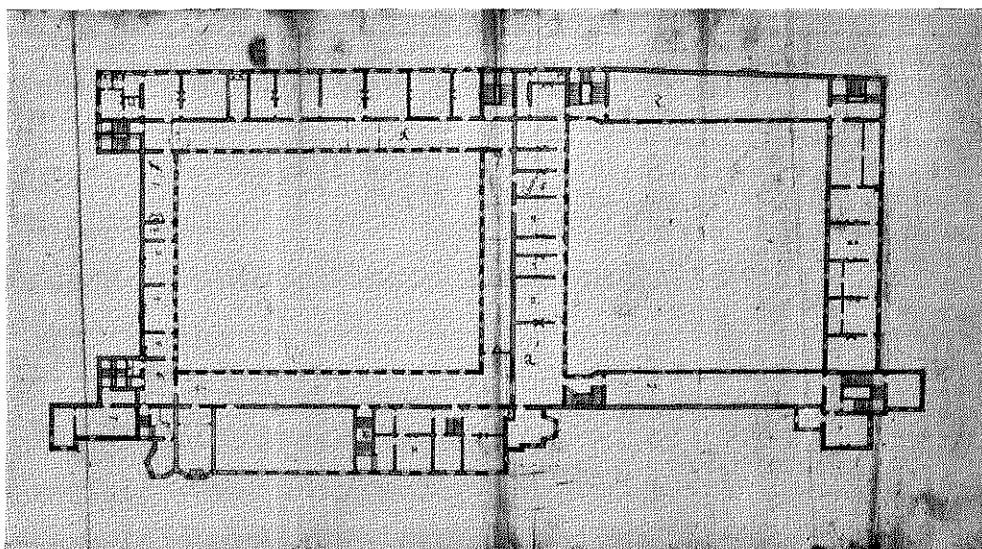


FIGURE 1.

Cliché A.C.L. Bruxelles

Le premier plan<sup>1</sup> dessiné à l'encre de Chine et colorié au lavis, n'a ni échelle ni rose des vents. Au revers, se lit l'inscription : « plan du premier estage ». Le papier mesure 27 centimètres sur 48,8. L'écriture et la manière de dessiner indiquent clairement que le plan date de la fin du 17<sup>e</sup> ou du début du 18<sup>e</sup> siècle. Il est certainement antérieur à l'incendie de 1734 qui devait entraîner de fortes modifications aux constructions du palais.

A ma connaissance, ce plan est le seul qui soit antérieur aux grandes transformations du 18<sup>e</sup> siècle et qui nous montre le palais dans un état assez proche de son aspect originel. En effet, depuis son achèvement au 16<sup>e</sup> siècle, le palais n'avait plus guère été modifié considérablement ; au 16<sup>e</sup> siècle, il était neuf ; au 17<sup>e</sup> siècle, les princes de la maison de Bavière habi-

1. Figure 1, conservé aux Archives de l'État à Liège, sous le numéro 273. Sa provenance est inconnue. Il est probable qu'il appartient aux archives de la Chambre des comptes. (Cliché A.C.L. Bruxelles, n° B, 169.974).

taient tous Arnsberg en Westphalie ou Bonn. Jean-Louis d'Elderen fut plongé dans les difficultés financières dues aux guerres de Louis XIV, Joseph-Clément de Bavière avait été expulsé de ses états par l'empereur et Georges-Louis de Berghes venait de monter sur le trône lorsque l'incendie de l'aile sud survint. Peu de temps après, les ruines de cette aile furent abattues pour faire place à l'aile sud que l'on voit de nos jours place Saint-Lambert, édifiée vers 1740.

Notre plan indique la disposition des locaux avant ces travaux importants au moment où se dressait encore la façade édifiée sous Jean de Heinsberg, connue par la célèbre gravure de Jean Blaeu, de 1627. <sup>2</sup>

Cette aile se composait essentiellement de l'ouest vers l'est, soit, sur le plan, de gauche à droite, de deux salles rectangulaires, une salle polygonale attenante à une grande chapelle à chœur polygonal lui aussi dont l'autel est indiqué sur le plan. A côté une vaste salle de 30 mètres de long environ, puis l'escalier appelé royal, deux rangées de quatre salles et la chapelle du prince.

La galerie de la première cour était encore surmontée de la grande galerie du premier étage, conçue comme telle, dès les origines du palais mais déjà à l'époque du plan on avait trouvé utile de ne pas perdre cette grande superficie et d'en tirer le meilleur parti possible. L'aile occidentale est partagée en six salles, numérotées de 1 à 6. Au 18<sup>e</sup> siècle, cette aile était réservée aux échevins, à leurs salles d'audience et leurs cabinets et l'aile portait généralement le nom d'« aile des échevins ». Ceux-ci s'étaient établis au palais vers 1600 avec l'autorisation provisoire d'Ernest de Bavière qui leur avait concédé la « moitié de la grande salle ». Est-ce l'aile occidentale ou la grande salle de l'aile sud dont j'ai déjà parlé qu'on leur aurait reprise par après ?

Pareillement l'aile orientale de la première cour avait été modifiée. On avait partagé ses salles en neuf autres dont cinq portent un chiffre sur le plan. Le long de ces salles, la grande galerie avait été non pas morcelée mais isolée des autres galeries afin de la transformer en une salle démesurément longue pour sa largeur. Aux deux petits côtés de ce local, au milieu des murs, se voient deux dessins en forme de trèfles à trois feuilles, dont la tige traverse l'épaisseur de la muraille. Je pense qu'il s'agit de poêles de faïence comme on en faisait alors fréquemment en Europe centrale et dont un prince de Bavière a probablement introduit l'usage chez nous. Ces poêles étaient alimentés par des bûches de bois que l'on introduisait par une bouche percée dans la muraille à laquelle le poêle est adossé. Le mur était donc percé de part en part comme le plan l'indique. Cette vaste salle semble avoir servi au 18<sup>e</sup> siècle, de salle à manger. De nos jours elle est appelée « galerie de la cour d'assises ».

A trois angles de cette première cour, s'élevaient encore trois tours dominant les toitures du palais. Celle de l'angle nord-est, où se trouve de nos jours le cabinet du procureur du roi, s'éroula sous le prince Charles d'Oultremont, victime du manque d'entretien et peut-être, de malfaçon, et ne fut jamais réédifiée. Les deux autres, celles de l'occident, construites aux deux extrémités de l'aile des échevins sont bien visibles sur le plan ; elles contenaient alors deux grands escaliers. Datant de la construction d'Erard de la Marck, et percées de fenêtres gothiques à accolades elles furent abattues par l'architecte Delsaux, vers 1848 pour édifier l'actuel palais provincial.

2. Publiée entre autres par T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 4, p. 405. Liège, 1926. Cette gravure est entachée de pas mal d'erreurs, notamment en ce qui concerne le nombre de fenêtres et la galerie orientale de la deuxième cour.

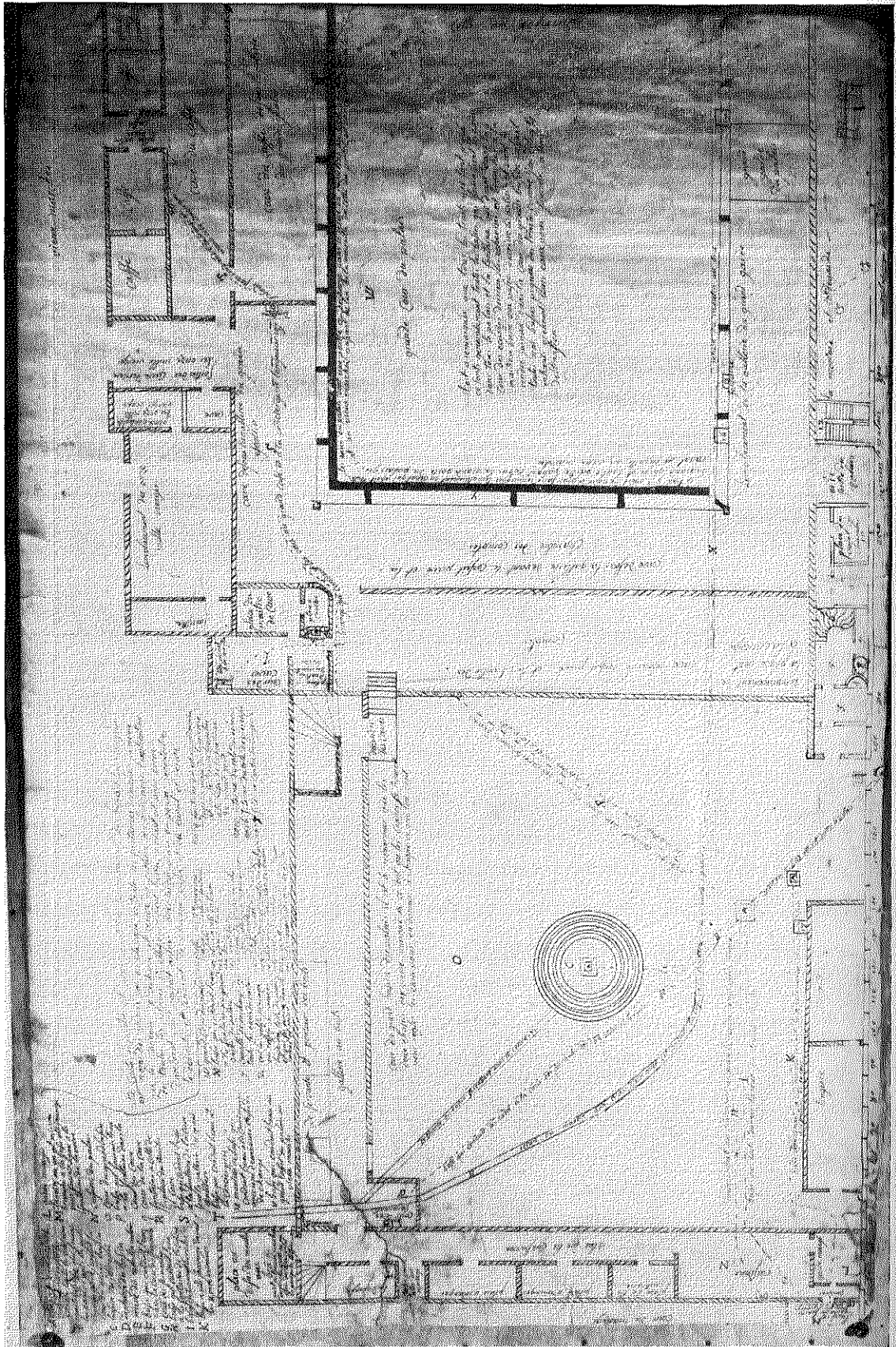


FIGURE 2.

Cliché A. C. L. Bruxelles.

Cet étage de la première cour était accessible par cinq escaliers et doté de sept lieux d'aisance.

On notera que le nombre de fenêtres n'a pas été représenté très correctement. Au lieu de 16 fenêtres à l'aile nord, façade vers la cour, il en faut 17. Cette aile est la seule qui ait conservé ses fenêtres gothiques anciennes, sans changement aucun. L'aile sud a perdu deux fenêtres, remplacées par une seule, au-dessus du grand porche d'entrée.

L'étude de la seconde cour nous retiendra beaucoup moins. Son plan affecte en réalité la forme d'un trapèze et non d'un rectangle, cantonné aux quatre angles d'un large escalier. Les ailes nord et sud étaient encore compo-

COPIE DE LA LÉGENDE DU PLAN (figure 2).

- A Chassis de pierre ou sont les cranna pour régler les eaux de toute les fontaines ;  
 B Maitresse busse qui fournis les eaux depuis la porte S<sup>te</sup> Marguerite jusqu'à la cour du grand bassin ;  
 C Bassin du jet d'eau ;  
 D Décharge du bassin ;  
 E Reive du moulin au braz ;  
 F Busse qui conduit l'eau dans la cour des servantes ;  
 G Cour des servantes ;  
 H Busse qui conduit l'eau à la fontaine de la cuisine ;  
 I Busse du tournest-broche ;  
 K Busse à M<sup>r</sup> Sauvage devant les r. père mineurs ;  
 L Garde-manger ;  
 M Lavoire ou on a mis une branche à la busse M<sup>r</sup> Sauvage, pour fournir l'eau à la fontaine du lavoire ;  
 N Cuissine du palais ;  
 O Cour du grand bassin ;  
 P Busse qui fournit l'eau à la fontaine dans la cour des cave ;  
 Q Cour de la cave ;  
 R Fontaine a cotté de la place du Maitre de cave ;  
 S Busse qui conduit l'eau a la fontaine de la cave sous la gallerie du grand escallier.  
 T Busse qui conduit l'eau à la conciergerie ;  
 U Montan de busse qui conduit l'eau à la conciergerie avec une deuxième busse de décharge ;  
 V Busse qui conduit l'eau au grand caffet du palais au vieux marché ;  
 W Grand cour du palais ;  
 X Busse qui conduit l'eau à la fontaine du grand garde du palais ;  
 Y Canalle de décharge de toutes les eaux du palais ;  
 Z C'est les petits canaux qui resoit les eaux des busses du toit du palais et qui les rend dans le canal et reive .
1. Chassis ou se trouve une cranne qui regle la fontaine du bain.
  2. Place a coté du bain.
  3. Place du bain.
  4. Bain.
  5. Vestibulle.
  6. Place de l'escalir derobé pour aller aux appartemens de son altesse.
  7. Place ou est la chaudière.
  8. Chaudière et fontaine du bain.
  - 9 et 10. Places des valets de chambre.
  11. Sortie du palais.
  12. Escallier pour aller au synode.
  13. La monnoie et corps de garde.
  14. Fontaine qui est abandonnée dans la place du laminoire et qui se trouve branchée à la busse de la fontaine du grand garde.
  15. Citerne du coté des échevin.
  16. Citerne du coté de pierreusse.
  17. Siterne contre la lingerie.

sées d'une seule vaste salle. Celle du sud avait servi de grande salle à manger lorsque Erard de la Marck y recevait. Au 18<sup>e</sup> siècle, on y séchait la lessive ; celle du nord, marquée Z sur le plan devait être convertie en billard par les derniers évêques et abriter, de nos jours, la bibliothèque des avocats.

L'aile orientale contenait les cuisines et leurs annexes au rez-de-chaussée, différents logements du personnel et des pages aux étages.

En résumé, nous pouvons affirmer que ce plan, malgré ses lacunes évidentes et la perte du texte auquel il se rapportait, est d'une importance capitale pour connaître le palais de Jean de Heinsberg et d'Erard de la Marck. Il est le seul connu, antérieur à l'incendie de 1734 et aux grandes transformations subséquentes. Il soulève des problèmes non résolus mais permettra une meilleure intelligence des textes décrivant le palais.

Un des problèmes en suspens reste l'identification de la grande salle du premier étage, placée entre la chapelle et l'escalier royal. Citée sous Ernest de Bavière et sous Joseph-Clément de Bavière qui voulut la convertir en théâtre, elle n'était peut-être pas affectée à un usage bien défini. Juste en dessous, se trouvaient les locaux affectés au Conseil ordinaire, situés entre le grand porche et l'escalier royal. L'incendie de 1734 qui anéantit ces locaux nécessita une description de l'état des lieux, très précieuse pour la connaissance du palais. <sup>3</sup> Réédifiés vers 1740 ces beaux locaux abritent de nos jours le Parquet général.

Le second plan du palais <sup>4</sup> conservé au dépôt des archives de l'État à Liège, sous le numéro 243 est dessiné à l'encre de Chine sur un papier de 66 x 97,5 cm. Il est intitulé « cette carte figuratif est pour reconnoitres l'emplacement des busses et leurs longueurs est nom des places par ou elle passe de toutes les fontaines du palais de même que les canaux de décharge et reiwe du moulin au braz avec l'explication de toutes les places où elle fournissent l'eau ; ce plan est pour en cas d'accident qu'il pouroit ariver. avec les dits plans on pourra reconnoitres le défaut et l'endroit de chaque busse et du canal et reiwe »

L'échelle est de 24 centimètres pour 100 pieds.

Le plan n'est pas daté, mais deux éléments permettent de connaître approximativement l'époque où il a été dressé. La chambre verte, « à la chinoise », est mentionnée. Or nous savons que cette chambre, décorée de lambris de style rocaille est couverte par un plafond peint et signé par Paul Joseph Delcloche, décédé en 1755. Elle date donc du règne de Jean-Théodore de Bavière. A côté d'elle, vers le sud, se voit la « chambre des comptes » qui, elle, fut déplacée par Velbrück <sup>5</sup>. Le plan date donc du règne de Théodore de Bavière, de Charles d'Oultremont ou du début de celui de Velbrück soit environ 1750-1780 <sup>6</sup>.

L'utilisation du plan ne peut se faire sans quelques remarques préalables.

En premier lieu, on constate que l'orientation du palais est peu conforme aux habitudes modernes. Le sud est placé en haut, c'est-à-dire qu'on trouve dans le haut, l'aile située rue Sainte-Ursule et place Saint-Lambert tandis que, dans le bas, on voit l'aile du palais qui longe la rue du Palais.

Cette disposition qui étonne les hommes du 20<sup>e</sup> siècle est logique pour un dessinateur du 18<sup>e</sup> siècle, habitué à entrer et sortir du palais par « la rue derrière le palais ». En effet, le côté sud était occupé par la place du Vieux-

3. M. YANS, *L'incendie du palais de Liège en 1734* dans *La vie wallonne*, t. 33 (1959), p. 178-183.

4. Figure 2. Cliché A.C.L., Bruxelles, n° B, 169.973.

5. A.E.L. *Chambre des comptes*, n° 223, visites du palais en 1764 et en 1784.

6. Comme dates extrêmes on retiendra 1754, création du manège dans la 3<sup>e</sup> cour, et 1784, mort de Velbrück.

Marché à laquelle on n'avait accès que par des ruelles : la rue Sainte-Ursule, la rue des Mauvais-Chevaux et les degrés de Saint-Pierre. Ces voies étroites contourant la cathédrale étaient souvent encombrées et, de ce fait, délaissées. Le gros trafic empruntait Féronstrée ou Hors-château, la rue derrière le palais et bifurquait ensuite vers Pierreuse ou vers la rue Neuve dénommée actuellement rue de Bruxelles.

Une seconde constatation est que le plan n'est pas dressé correctement car l'auteur n'a pas respecté l'échelle qu'il s'était fixée. En effet, il donne à l'aile qui sépare les deux cours, la largeur de soixante pieds, ce qui fait près de dix-huit mètres alors qu'elle n'en mesure que dix-sept. Il donne vingt-cinq pieds de large à la galerie de la première cour qui, en réalité, ne mesure que cinq mètres et non sept et demi.

Enfin, l'aile des échevins, occupée de nos jours par le gouvernement provincial, n'est pas dessinée sur le plan, soit parce que son entretien n'incombe pas au fontainier qui l'a dressé, soit parce qu'elle était dépourvue d'adduction d'eau. En effet, c'est le problème de l'évacuation des eaux polluées et l'alimentation en eau potable qui a surtout retenu l'attention de l'auteur du plan.

Malgré ces réserves, le plan conserve un haut intérêt et sa consultation s'avère nécessaire.

En premier lieu, il peut avoir un intérêt pratique pour ceux à qui incombe l'entretien du palais et leur révéler l'existence de canaux souterrains. En outre il apprend à l'historien du palais, quelle était l'utilisation des différents locaux. C'est un des plus beaux documents qui nous indique l'affectation des salles du palais et le genre de vie de certains usagers. C'est ce point de vue qui va nous retenir quelque peu ; en observant chaque aile du palais une après l'autre nous verrons ce que le plan nous enseigne.

Commençons par l'aile qui sépare la seconde cour, <sup>7</sup> appelée alors « cour du bassin » en raison de la vasque qui s'y trouve, et la troisième cour. Actuellement affectée aux locaux du tribunal de commerce, cette aile comprenait un lavoir, un garde-manger, une vaste cuisine, une « place de la pâtisserie », deux salles-à-manger — une pour les secrétaires et aumôniers et l'autre pour les officiers de garde ; enfin un passage conduisant dans la cour du manège longeait « la dépense » c'est-à-dire la salle ou « monsieur le dépendier » donnait au personnel les objets et victuailles nécessaires à la vie quotidienne ; vers la place du marché, le moulin au brâ, accessible par une impasse, était adossé au palais.

L'aile qui longe la rue Sainte-Ursule <sup>8</sup> se composait exclusivement d'une galerie, s'ouvrant vers le jardin par des baies sur colonnes, surmontée d'une vaste salle. A cette aile étaient appuyées les maisons du côté nord de la rue Sainte-Ursule, démolies au siècle dernier pour faire place à des auditoires ou salles d'audience. Le plan nous apprend que cette galerie servait à loger des servantes et « porteurs au bois », et d'entrepôt pour le bois de chauffage. On y avait donc édifié des cloisons et probablement bouché les baies gothiques par des maçonneries.

L'aile qui lui fait face, longeant la rue du Palais était en tous points semblables mais elle a gardé son aspect ancien. Les baies du rez-de-chaussée, la plupart tout au moins, avaient été murées pour créer des chambres qui servaient de lingerie <sup>9</sup>

7. Pour plus de clarté, le lecteur utilisera le plan du palais publié dans le *Guide du palais de Liège*, publié par la société « Le Vieux-Liège » en 1957. Ce plan sera dorénavant cité : Plan V. L., L'aile ci-dessus décrite porte le numéro 34.

8. Plan V. L. n° 36.

9. Sous les chambres portant le numéro 32 du plan V. L.

Elles restèrent obturées par des murs de briques, percés de fenêtres rectangulaires jusqu'aux environs de 1930 ; plusieurs photos nous en ont conservé le souvenir. La partie nord-ouest de cette galerie est encore gothique mais fut modifiée au 18<sup>e</sup> siècle.

Elle est occupée de nos jours, au rez-de-chaussée par le bureau du conservateur du palais <sup>10</sup>. D'après notre plan, c'était alors la « place du bain » et son antichambre. La baignoire était alimentée par un réservoir d'eau ou chaudière (n°8 du plan) placée dans la cage d'escalier (n° 5 et 6). L'évêque avait accès à la salle de bain par cet escalier qui existe encore, appelé alors « escalier dérobé de son Altesse ». Il conduisait à la chambre à coucher, actuel cabinet du bâtonnier <sup>11</sup>.

Si nous étudions maintenant l'aile <sup>12</sup> qui sépare les deux premières cours, nous constatons qu'elle abritait les locaux affectés au conseil privé et à la Chambre des comptes, détail inconnu, je crois, jusqu'ici. Le plan indique au nord « emplacement de la place vert à la chinoise ». Cette mention est rigoureusement exacte car la salle qui occupe cet emplacement est, en effet, décorée d'un plafond où Paul Joseph Delcloche peignit des « chinoiseries » vers 1750. Étant la plus belle salle du « Conseil privé », on a toutes raisons de croire qu'elle servait de cabinet à son chef, le chancelier ou aux réunions du conseil. De nos jours, le président du tribunal y a son bureau. La salle est restée à peu près intacte sauf en deux points : les niches qui abritaient les poêles de faïence « à la bavaroise » ont perdu leur utilité et ne réfléchissent plus la chaleur. Ces poêles pouvaient ici comme ailleurs, être alimentés par l'extérieur de la salle, par des corridors, sans déranger ceux qui utilisent la chambre.

À l'extrémité sud, vers la cathédrale, se trouvait l'appartement réservé au maître de cave, trois chambres dont une pour dormir ; deux donnaient sur une cour agrémentée d'une fontaine. Une autre fontaine donnait l'eau à l'appartement. À côté, la sacristie de l'église paroissiale Sainte-Ursule faisait l'angle entre l'aile que nous venons de décrire et l'aile sud, qui longeait le Vieux-Marché, aile que l'on voit de nos jours, place Saint-Lambert. Réédifiée par l'architecte bruxellois Anneessens, elle est bâtie de telle sorte que son premier étage est à niveau de la première cour et que son rez-de-chaussée est composé de chambres donnant vers la place Saint-Lambert et de caves, au côté opposé, au nord. Cette cave est dénommée « cave sous la galerie du grand escalier » En effet, cette aile est occupée au centre par le vaste escalier appelé « royal » au 18<sup>e</sup> siècle <sup>13</sup>. À l'est de l'escalier se trouvait une vaste chapelle divisée en deux étages : celle du rez-de-chaussée accessible uniquement de la rue Sainte-Ursule était l'église paroissiale du même nom ; <sup>14</sup> celle du haut, accessible seulement par le palais était la chapelle du prince-évêque <sup>15</sup>. Elle est occupée de nos jours par la seconde chambre de la Cour d'appel. Sous les locaux du Parquet général, on trouvait des cafés au nombre de trois, occupés actuellement par les vestiaires des avocats ; enfin la loge du portier <sup>16</sup> du grand porche.

Deux caves et la conciergerie jouissaient d'une fontaine d'eau courante : la chambre du portier, par contre, en était dépourvue. L'aile occidentale du palais n'est pas dessinée mais on y a inscrit « côté des échevins ». Cette aile

10. Plan V. L. n° 38.

11. Plan V. L. n° 25, accessible par l'escalier 37 et 21.

12. Plan V. L. n° 10, 11, 12. La place à la chinoise porte le n° 11.

13. Plan V. L. n° 13.

14. Plan V. L. n° 14.

15. Plan V. L. n° 17.

16. La loge du portier est et était sous le n° 15 ; les cafés sous le n° 16 et chambres annexes du Plan V. L.

se composait d'une seule galerie surmontée d'un seul étage où se trouvaient la ou les salles d'audience des échevins et des maïeurs et sous-maïeurs. Ces locaux<sup>17</sup> ont été rattachés à ceux du Gouvernement provincial quand l'architecte Delsaux édifia le palais néogothique de la place Notger. Pour ce faire il démolit l'aile occidentale du palais des États de la principauté et les écuries du prince.

L'aile nord, celle qui longe la rue du Palais, va elle aussi dévoiler ses secrets grâce au plan que nous analysons. Les numéros 9 et 10 indiquent les logements des valets de chambre<sup>18</sup>. Le 11 désigne le porche, encore actuellement en usage comme l'escalier qui lui est contigu (n° 12)<sup>19</sup>. Les salles qui leur font suite étaient affectées à « la monoie et cordegarde » (n° 13)<sup>20</sup>. Elles abritent de nos jours, le greffe du tribunal. Une de ces salles ainsi que la galerie qui les longe étaient dotées d'une fontaine.

En résumé ce plan nous apprend bien des choses. Chaque cour avait son bassin ou sa fontaine. Le prince avait une salle de bain munie d'une baignoire à eau chaude et même pourvue d'adduction d'eau courante. Par contre, la cuisine, le lavoir, le grand café, la conciergerie, l'appartement du maître de cave et le corps de garde disposaient chacun d'une fontaine. De plus la cuisine était dotée d'un tourne-broche mû par une roue à aubes que l'eau faisait tourner. Le texte inscrit au milieu du plan de la grande cour cite une troisième fontaine celle de la cour des écuries.

D'autre part, le plan nous fait connaître avec beaucoup de précisions l'utilisation des locaux du rez-de-chaussée. La grosse majorité de ces mentions étaient inconnues et, sans ce plan, il ne nous serait plus possible de savoir à quoi servait telle ou telle salle du palais.

Grâce à cette première identification de locaux, il nous est désormais possible de situer au moins en partie, les descriptions ou état des lieux faits en 1764 et en 1784 par les « pérites » ou experts.

Puisse l'apport de ces deux plans, aider les nombreuses recherches dont le palais doit encore être l'objet !

R. FORGEUR

17. Plan V. L. n° 44, 45 et 46.

18. Sous les numéros, 29 et 30 du plan V. L.

19. Plan V. L. n° 39 (porche) et 27 (escalier).

20. Plan V. L. nos 5 à 9.